



## TRANSACTIONS- CESSIONS

Honoraires en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023

<b>Honoraires TTC*</b>	
<b>Garages, Emplacements, Parking</b>	FORFAIT fixe de 5000 €
<b>Locaux à usage d'habitation, Terrains à bâtir</b>	
De 0 à 50 000 €      →	FORFAIT FIXE DE 5000 €
> 50 000 €      →	7000 € + 3% du prix
<b>Commerces / Entreprises Murs- Fonds- Cessions de titres</b>	10 % du prix avec un minimum de 5000 €

- Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur ou acquéreur selon le mandat
- Tranches de prix non cumulatives entre elles

\*TVA au taux en vigueur de 20% incluse

\*Honoraires calculés sur le prix de vente